

Date : 23-09-2026

Numéro : 2026-09-23/04

Séance du 23 septembre 2026

L'an Deux-mille-vingt-six

et le 23 septembre

à dix-huit heures trente minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Mr QUESADA Yves.

Présents : M.M : BERTELOOT Georges, BOU Cathy, CHASTRUSSE Evelyne, COLOMINES Souhila, COMBES Corinne, DUGARET David, GABARROU Thierry, GARAND Stéphanie, MAY Carine, OLIVER Sandrine, OLIVIER Vincent, PERIOT Cyrille, PERRIER Jérôme, QUESADA Yves, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, RUIVO Philippe, SABATIER Cathy, SANSONE Christian, VALLE Florence, VIGLIETTI Andra.

Procurations : M. ARNOLD Stéphane à Mme CHASTRUSSE Evelyne

Absents : M. SAVAL Jérôme

Secrétaire de séance : Mme CHASTRUSSE Evelyne

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation

17/09/2026

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LUNEL AGGLO

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-39 ;

Vu le rapport d'activité de Lunel Agglo transmis à la Commune de Saint-Just ;

Considérant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ;

Considérant que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les représentants de la Commune au sein de l'organe délibérant de Lunel Agglo sont entendus ;

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activité de Lunel Agglo et invite les représentants de la Commune au Conseil communautaire à intervenir sur celui-ci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité de Lunel Agglo.

**Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le maire,
Yves QUESADA**

